

Pour diffusion immédiate

Les parents du Québec n'ont pas à faire les frais des batailles des garderies privées non subventionnées

Montréal, 25 mai 2013 – Ne se limitant plus à vouloir protéger leurs profits, les garderies privées non-subventionnées souhaitent maintenant empêcher les parents du Québec d'enfin accéder aux places dans les centres de la petite enfance (CPE), en voulant retarder le développement des 15 000 places promises dans le dernier appel d'offres du ministère de la Famille, par une requête en justice. L'AQCPE ne ménagera aucun effort afin d'éviter le report, l'annulation ou tout changement à l'appel d'offres de projets en cours.

« Les CPE travaillent sans relâche depuis des mois pour présenter des projets qui répondent à toutes les attentes. Des centaines de places seront d'ailleurs disponibles dès l'automne 2013. Les garderies privées non-subventionnées veulent retarder le processus pour faire entendre leurs doléances, c'est prendre une fois de plus les parents en otage » a déclaré Louis Sénécal, directeur général de l'AQCPE.

Ayant connu une croissance phénoménale de plus de 1600% depuis 9 ans, l'AQCPE est d'avis que l'intervention la plus justifiée des garderies privées non-subventionnées serait d'endiguer le développement anarchique de son secteur, où l'on voit des garderies ouvrir leurs portes sur les mêmes coins de rue. Maintenant que l'offre est sur le point de répondre à la demande, que la qualité des uns disqualifie le manque de qualité des autres, il est normal qu'une consolidation de l'offre favorise ceux qui répondent le mieux à leur clientèle. Cela fait partie des risques inhérents à l'opération d'une entreprise commerciale et les garderies privées non-subventionnées devraient avoir la responsabilité de faire cet exercice avant de réclamer l'argent des contribuables et demander la transformation de leurs places et ce, toujours sans être soumises à l'évaluation des comités consultatifs, mis en place suite au scandale des garderies.

« Cette requête en justice nous apparaît tout à fait injustifiée et nous sommes à évaluer avec nos procureurs toutes nos options. Nous n'hésiterons pas à entreprendre des actions judiciaires si elles s'avèrent requises » a conclu Louis Sénécal.

-30 -

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) est le principal réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, offrant des services de qualité, partout au Québec. Forte de son membership, l'AQCPE est la seule association nationale pleinement représentative des parents-administrateurs de CPE, CPE-BC et BC de toutes les régions du Québec.

L'AQCPE est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan dans le secteur des services de garde et qui assume un leadership exemplaire dans la défense des intérêts des enfants et des familles du Québec.



Renseignements :

Geneviève Blanchard

Conseillère principale

Service des communications

Tél. : 514 326-8008, poste 218

Tél. (sans frais) : 1 888 326-8008

Cell : 438-837-6700

Télec. : 514 326-3322

Courriel : genevieve.blanchard@aqcpe.com

www.aqcpe.com

www.twitter.com/aqcpe

www.facebook.com/aqcpe